

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 16 MAI 2014

CONSEILLERS PRESENTS : René CURLY – Maire

Mme GRILLE Edith – MM. DUMONT J François – LEGRAND J Luc – CHAMBARD Christian , Adjoints

Mmes FACON Lucie, ISARTE Valérie, LECOMTE Jenny, MAUTI Flora, SERGEANT Séverine

MM. CURLY Jean, DARBON Maurice, DODET Marcel, GAINET Christophe, POUTHIER Philippe

Secrétaire de séance : Philippe POUTHIER

* * * * *

La séance est ouverte à 20 h 30.

M. le Maire fait un bref rappel du fonctionnement du Conseil Municipal – en particulier de la procédure à suivre pour inscrire un point à l'ordre du jour du Conseil.

Élections Européennes du 25 mai : planning de présence.

8 h → 11 h 30 : R. CURLY, L. FACON, C. GAINET, S. SERGEANT

11 h 30 → 15 h : E. GRILLE, J. L. LEGRAND - M. DODET, V. ISARTE

15 h → 18 h : J.F. DUMONT, M. DARBON, E. GRILLE

Avenant Sogédo

À partir du 1^{er} avril, la part collectivité que la Sogédo reverse à la commune est soumise à la TVA. La commune devra donc la facturer à cet organisme en incluant la TVA à 20 % et faire une déclaration de TVA avant que le reversement n'ait lieu. Cela implique un travail administratif supplémentaire, des délais plus longs, et la signature d'un avenant au contrat.

À l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Indemnité du Receveur

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur GAGNEUR Patrick, receveur municipal au taux de 75 % par an. Cette indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 s'élevait à 277 € pour l'année 2013.

Emplois d'été

Depuis deux ans, la commune propose deux emplois d'été à deux jeunes du village. M. le Maire propose au Conseil de reconduire la formule en en réduisant toutefois la durée à 3 semaines (du 1^{er} au 18 juillet et du 21 juillet au 8 août). Candidatures en mairie avant le 15 juin.

Travaux de voirie

- En ce qui concerne la station d'épuration, M. Legrand informe le conseil que la ligne électrique a déjà été enlevée. Un devis pour la démolition de la station a été reçu et d'autres sont attendus.

- Il est envisagé de procéder au balayage du CD 405 et de reboucher les trous et fissures des rues du village. Pour des raisons d'humidité, il faudra réaménager avec de la groisse le CD 405 au niveau de la maison Anty.

- Il faut réaménager les entrées de propriétés dans la rue du Bois : elles sont trop perpendiculaires à la route ; en les rendant plus évasées, l'accès aux maisons sera facilité.

- Il paraît nécessaire de recreuser les fossés, en particulier dans le chemin du Gouffre, près du cimetière et dans le chemin des Vaches. Il faut prévoir environ 5 000,00 €.

- Un des fossés du chemin du Gouffre devra être busé, puis comblé.

Ces travaux sont approuvés à l'unanimité

Assainissement

- Le poste de relèvement des eaux usées de la rue des Anémones n'est pas encore automatisé (les deux autres le sont déjà). Il faut envisager de l'automatiser pour rendre possible sa télésurveillance et accélérer le traitement d'éventuels dysfonctionnements. Le coût serait de 2868,00 €. À l'unanimité, le Conseil approuve ce projet.

Informations diverses

- M. le Maire informe le Conseil du projet d'acquisition d'un nettoyeur haute-pressure pour un montant d'environ 550,00 €.

- C. CHAMBARD informe le Conseil qu'il est toujours délégué communal au Syndicat des Eaux (adjoint C. GAINET), et qu'il siège maintenant au Bureau. Le Syndicat gère 14 châteaux d'eau, 19 communes et 175 km de conduites d'eau.

Délégations au Maire et aux Adjointes

M. le Maire procède à la lecture d'une lettre pour déléguer ses pouvoirs au 1^{er} adjoint en cas de force majeure (puis au 2^{ème} adjoint en cas d'empêchement de ce dernier, etc.). Le Conseil approuve par 14 voix et 1 abstention.

Compte-rendu des commissions

Animation

- Pour l'instant, deux projets sont envisagés :

* Un pique-nique dans le parc du Château le 14 juillet. Mais il manque encore des bénévoles et M. le Maire n'est pas favorable ce que l'on change la date car le 14 juillet est un jour symbolique.

* Une pièce de théâtre sera proposée à l'automne.

Information

- Villette sera un point central de ravitaillement pédestre et VTT pour les « 30 Clochers » le 31 août. Il faut 8 volontaires pour assurer le ravitaillement et 3 pour la sécurité aux intersections. 1400 participants sont attendus.

- C.CHAMBARD signale que le site Internet de Villette est consulté plus de 100 fois par mois.

- Le fleurissement de la commune commencera semaine 21.

C.C.A.S.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que les actions menées lors du premier mandat seront reconduites : fêtes et anniversaires seront souhaités à partir de 80 ans ; le repas des Aînés se tiendra le 23 novembre ; des visites seront rendues aux malades et hospitalisés.

- Une animation avec goûter sera proposée un après-midi.

- Le C.C.A.S. interviendra pour le Noël des écoles.

- Les emplois d'été sont également du ressort du C.C.A.S.

- La participation aux voyages scolaires des enfants de Villette scolarisés en collège passe de 35,00 € à 40,00 € et celle aux centres de loisirs pour les vacances d'été de 4,20€ à 4,50€ par jour, avec l'accord unanime du Conseil.

- Les 70 ans et plus recevront un questionnaire pour savoir plus précisément quelles sont leurs attentes.

- La carte-jeunes sera bientôt proposée.

- C. CHAMBARD fait remarquer que les activités du C.C.A.S. sont trop souvent méconnues et ne se limitent pas à l'organisation du repas des Aînés.

Décision budgétaire modificative

Suite à deux erreurs (une omission sans conséquence sur le budget et une ligne sous-évaluée dans le budget assainissement), il est nécessaire de voter une DBM afin de transférer 2000,00€ du compte « dépenses imprévues » vers le compte « factures d'eau ». Le Conseil approuve à l'unanimité.

Rythmes scolaires

Il n'y a rien de nouveau dans l'application des textes.

Le Grand Dole souhaite toutefois que chaque commune demande le report d'un an de la réforme. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Informations diverses

- Des travaux sont prévus rue des Églantiers pour l'alimentation électrique de l'armoire A.D.S.L.

- M. le Maire lit un courrier de la SOGEPRIM qui souhaite céder à la commune la voie d'accès au Château pour un euro symbolique. Le problème sera examiné ultérieurement.

- Un dossier a été déposé en Préfecture pour demander l'évacuation d'un arbre tombé en travers de la Clauge en aval du pont, ainsi que pour le nettoyage de la végétation sur la gravière qui s'est formée en amont du pont.

- M. le Maire remercie tous les participants à la cérémonie du 8 mai, ainsi qu'à l'animation café-compost et à la conférence de l'Université Ouverte. Il informe le Conseil du concert de la Chorale le 24 mai et du concert de la Fraternelle à Tavaux.

- L'A.G. de l'A.D.M.R. se tiendra à Souvans le 27 mai. Des changements sont à prévoir dans le Bureau de l'association.

- Le prochain Conseil Municipal pourrait se tenir le 27 juin.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 35

FAIT A VILLETTE LES DOLE, le 19 MAI 2014

Le Maire,

R.CURLY